



EXTRAIT du REGISTRE des délibérations du Conseil Municipal du 9 juin 2023

Le 9 juin 2023, le Conseil Municipal s'est tenu en mairie sous la présidence de M. Ludovic LEGGERI, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire le 5 juin 2023 et affichée à son lieu habituel en mairie le 5 juin 2023.

Étaient présent-e-s :

Mesdames Evelyne FRANK ; Catherine JUIN ; Christine LODEWYCKX GRANGER.

Messieurs Christophe CHILLET ; Ludovic LEGGERI ; Jean-Luc ERB ; Gilles PRETAT ; René MATHIOT et Gilles LAFLEUR.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent-e-s excusé-e-s : néant.

Absent-e-s non excusé-e-s : néant.

Pouvoirs :

Madame Laetitia ASCHBACHER à Monsieur Jean-Luc ERB ;

Monsieur Olivier DAVID à Monsieur Ludovic LEGGERI ;

Monsieur Romuald HEILLIG à Monsieur Gilles LAFLEUR ;

Madame Hélène MAXANT à Monsieur Christophe CHILLET ;

Madame Magali QUIRING à Monsieur Gilles PRETAT ;

Madame Anne RIVOAL à Catherine JUIN.

Présents : 9

Votants : 15

DELIBERATION N°8

TARIFS COLO ADOS ETE 2023

(Rapporteur : Monsieur Gilles PRETAT)

La municipalité a souhaité pérenniser les actions d'animation envers les adolescents.

Ainsi une colonie de vacances pour les adolescents est organisée du 12 au 21 juillet 2022.

La commission communale enfance jeunesse lors de sa séance du 17 mai 2023 a statué sur le budget prévisionnel.

Les membres de la commission proposent les tarifs suivants :

- 365 € par adolescent dont le domicile effectif est à Saizerais
- 390 € par adolescent domicilié hors commune de Saizerais

Après délibération, les membres du conseil municipal à l'unanimité décident :

DE VALIDER la proposition de tarifs faite par la Commission affaires scolaires, jeunesse et culture telle que présentée pour l'année 2023.

D'AUTORISER le Maire à signer tout document en rapport avec cette délibération.

Extrait du registre des délibération

Fait et délibéré à Saizerais, le 9 juin 2023

Le maire, Ludovic LEGGERI